

BON DE COMMANDE bons d'achats

Fédébon⁶⁶



Pyrénées-avenir
commerces

**CCI PYRÉNÉES
ORIENTALES**

Raison sociale : _____ N° Siren : _____ Contact : _____ En qualité de : _____ Adresse : _____ _____ Tél. : _____ Fax : _____ Courriel : _____	Date de livraison souhaitée : _____ Durée de validité : _____ Nombre de bénéficiaires : _____ Offert par : _____ _____ A l'occasion de : _____ _____ Lieu de livraison : _____ _____
---	--

Désignation du produit	Nombre de bons	Montant en euros
Bons d'une valeur nominale de 10 euros TTC	x	= €
Bons d'une valeur nominale de 15 euros TTC	x	= €
Bons d'une valeur nominale de _____ euros TTC	x	= €
Bons d'une valeur nominale de _____ euros TTC	x	= €€
Perpignan, le Cachet et signature	Sous-total :	
	Frais de gestion :	
	Frais d'expédition forfaitaire :	
	TOTAL TTC :	

Pour être valide le présent bon doit être accompagné d'un chèque à l'ordre de **S.A.S. Pyrénées Avenir Commerces**

Bon de commande à retourner à : **Pyrénées-avenir commerces**
 Palais Consulaire - Quai de-Lattre-de-Tassigny - BP 10941 - 66020 Perpignan Cedex
 fedebon66@pyrenees-orientales.cci.fr

N° Siret : 51115213400017



Conditions générales de vente

■ Dispositions générales

Nos ventes sont soumises aux présentes conditions générales qui prévalent sur toutes conditions d'achat du client sauf contrat spécifique entre Pyrénées•avenir commerces et son client.

Toutes modifications ou réserves vis-à-vis de ces conditions, même spécifiées par écrit par le client, n'engagent nullement Pyrénées•avenir commerces à moins que les dites modifications aient été expressément acceptées et contresignées au verso par le représentant de Pyrénées•avenir commerces.

■ Validation et acceptation de la commande

La commande est effective par la signature du bon de commande. Le nom du signataire devra apparaître lisiblement sur le présent bon.

Sauf accord particulier toute commande de chèques cadeaux émanant du client ne sera considérée par Pyrénées•avenir commerces comme définitive et n'engage Pyrénées•avenir commerces que si elle est impérativement accompagnée du règlement correspondant.

En cas de règlement incomplet, Pyrénées•avenir commerces s'engage à en informer le client et se réserve le droit d'honorer la commande.

■ Annulation de la commande à l'initiative du client

Toute annulation de commande, à l'initiative du client, devra être formulée par écrit. Pyrénées•avenir commerces facturera des frais de neutralisation des chèques (5 % de la valeur faciale des chèques à neutraliser).

■ Délais d'acceptation de la livraison

Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif et n'autorisent pas le client à refuser la commande ni à demander une indemnité de quelque ordre que ce soit.

Les éventuels dommages constatés à réception du pli devront faire l'objet de réserves formelles lors de la remise et être confirmés par écrit sous 48 h à Pyrénées•avenir commerces par lettre recommandée sous peine d'irrecevabilité.

■ Réserve de propriété

Les chèques cadeaux resteront la propriété de Pyrénées•avenir commerces jusqu'au paiement intégral de la commande.

■ Perte, vol et opposition de chèques

Pyrénées•avenir commerces ne saurait être responsable de quelque manière que ce soit d'une perte ou d'un vol de chèques cadeaux après la réception des chèques par le client. Les chèques perdus ou volés ne peuvent donner lieu ni à échange ni à remboursement. Aucune opposition ou interdiction quelconque, concernant l'acceptation de ces dits chèques auprès de boutiques adhérentes, ne sera possible.

■ Retours de bons cadeaux

Les retours de chèques pour revalidation se font sur la seule responsabilité du client. Si le montant du retour a une valeur supérieure ou égale à 5 % de la commande initiale du montant total des bons à renouveler, il sera prélevé une participation de 5 % du montant total à revalider. Des frais forfaitaires d'expédition seront facturés et prélevés. Aucune demande d'échange ne pourra être prise en considération six mois après la date de validité.

■ Responsabilité

Le client reconnaît avoir pris connaissance des dispositions juridiques et légales (fiscales, sociales) liées à la distribution des chèques cadeaux. Pyrénées•avenir commerces ne saura être tenue responsable ni par le client ni par le bénéficiaire de l'absence de déclaration aux administrations compétentes.

■ Opposabilité des présentes conditions générales de vente

Par la signature du bon de commande, le client reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de vente et les avoir acceptées.

■ Attribution et compétence

Toutes difficultés relatives à l'interprétation ou à l'application des présentes conditions générales de vente seront soumises à défaut d'accord amiable aux tribunaux de Perpignan à qui est donnée compétence territoriale.